Tableau des emplacements réservés :

Numéro	Surface en m²	Destination	Bénéficiaire
1	994.67	Voirie - création	Commune
2	1524.63	Cheminement doux	Commune
3	916.45	Cheminement doux	Commune
4	89.37	Voirie - rectification du tracé de la rue Notre Dame	Commune
5	887.74	Cheminement doux	Commune
6	16802.32	Voirie - accès	Commune
7	197.38	Cheminement doux	Commune
8	292.33	Voirie - sécurisation sortie	Commune
9	195.05	Cheminement doux	Commune
10	341.77	Voirie - accès et stationnement	Commune
11	345.21	Aménagement d'un espace public autour de l'église	Commune
12	5023.89	Voirie - élargissement du chemin de la Guyonnière et sécurisation de son débouché sur la RD15	Commune
13	8467.87	Voirie - élargissement du chemin des Petits Bois Gas en vu de la réalisation d'un contournement	Commune
14	382.57	Voirie - aménagement espace public et carrefour place du Bourg Davy	Commune
15	539.91	Extension et aménagement du cimetière	Commune
16	518.84	Voirie - accès - largeur de 20m avec réseaux et continuité douce	Commune
17	583.83	Elargissement rue de la Vendée et chemin du Bas Plessis pour urbanisation du secteur et préservation du patrimoine (calvaire)	Commune
18	237.96	Voirie - accès	Commune
19	10147.51	Voirie - élargissement de la voie communale des Brévenères	Commune
20	384.93	Cheminement doux - entre la rue Nationale et le centre bourg	Commune
21	112.92	Cheminement doux - entre le chemin de Vaugiraud et le secteur du Clos de Beaumont	Commune
22	1234.01	Cheminement doux	Commune
23	1172.13	Cheminement doux	Commune
24	44.65	Voirie - sécurisation du chemin de la Rabionnière	Commune
25	312.36	Voirie - accès	Commune
26	507.27	Voirie - accès	Commune
27	257.06	Voirie - accès	Commune
28	182.56	Cheminement doux	Commune
29	73.72	Cheminement doux	Commune
30	5682.07	Voirie et cheminement doux	Commune
31	1133.58	Cheminement doux - entre Montjean-sur-Loire et Le Mesnil-en-Vallée le long de la D751	Commune
32	289.04	Voirie - élargissement à 10m du chemin rural sauf à hauteur du bâti existant	Commune
33	17779.74	Aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales	Commune
34	1344.19	Aménagement d'un espace public	Commune
35	222.58	Voirie - élargissement de la VC n°134	Commune
36	1889.85	Stationnement	Commune
37	227.27	Voirie - aménagement carrefour	Commune
38	29.27	Voirie - aménagement carrefour	Commune
39	196.31	Voirie - sécurisation carrefour entre la rue Beausoleil et la rue de Bonchamps	Commune

Les superficies affichées ou extraites du zonage résultent d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision et l'usage d'un bornage

N

Futur Proche
aménagement, urbanisme & paysage

HARDY

Eolen

Commune de Mauges-sur-Loire

MAUGES LOIRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Dossier d'approbation

Règlement graphique

Echelle 1/16 000ème

Vu pour être annexé à la délibération du 16 décembre 2019

Pour la Commune
Le Maire de Mauges-sur-Loire
Jean-Claude BOURGET

Siège social: 2 rue Alain Bombard / 44 801 SAINT-HERBLAIN Cedex / 9 02 40 76 56 56
Agence Bretagne / 7 rue Le Rheun / 29 480 LE RELECQ-KERHUON / 9 02 98 42 82 84
✉ / contact@futur-proche.fr / www.futur-proche.fr

Zones urbaine :
- UA-Zone urbaine à dominante habitat, centre ville
- UB-Zone urbaine à dominante habitat
- UY-Zone urbaine à dominante activités économiques (hors commerces)
- UYc1-Secteur urbain à dominante activités économiques, autorisant également les commerces
- UYc2-Secteur urbain à dominante activités économiques, autorisant également les extensions de commerces
- UYr-Zone urbaine à dominante activités économiques comportant un risque de pollution (hors commerces)
- UE-Zone urbaine à dominante équipement
- UEa-Zone urbaine à dominante équipement avec possibilité d'hébergement spécifique (religieux, handicap)
- UEb-Zone urbaine à dominante équipement / site d'accueil gens du voyage
- UT-Zone urbaine à dominante touristique

Zones à urbaniser :
- 1AUa-Zone d'extension à dominante habitat à court ou moyen terme
- 1AUy-Zone d'extension à dominante activités économiques à court ou moyen terme
- 2AUa-Zone d'extension à dominante habitat à moyen ou long terme
- 2AUy-Zone d'extension à dominante activités économiques à moyen ou long terme

Zones agricoles :
- A-Zone agricole
- Ah-STeCAL - Secteur à vocation habitat - L 151-13 du CU
- Ay-STeCAL - Secteur à vocation économique - L 151-13 du CU
- Av-Zone agricole à vocation viticole

Zones naturelles :
- N-Zone naturelle
- Nc-Secteur de carrière (périmètre d'exploitation autorisé) - R 151-34 du CU
- NJ-Secteur naturel pour la protection des jardins et potagers en centre-bourg
- NL-Secteur naturel à dominante loisirs / campings
- NT-Secteur naturel à dominante touristique
- Ny-STeCAL - Secteur à vocation économique - L 151-13 du CU

Autres éléments :
- Linéaire de commerces à préserver - L151-37 du CU
- Périmètre d'implantation des commerces - L151-16 du CU
- Secteur concerné par une OAP sectorielle
- Emplacement réservé - L 151-41 du CU
- Servitude de projet / bénéficiaire = commune - L 151-41 du CU
- Haie à protéger - L 151-19 du CU
- Espace boisé classé - L113-1 du CU
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'une demande de changement de destination - L 151-11 du CU
- Patrimoine bâti à protéger - L 151-19 du CU
- Cours d'eau